

Comité Technique Paritaire Départemental conjoint TG-DSF
du 18 octobre 2010

L'ordre du jour de ce CTPD :

- création des 4 SIP de Rennes Magenta,
- questions diverses.

Le précédent CTPD sur le même sujet a été boycotté le jeudi 14 octobre 2010. La délégation FO-DGFIP s'est présentée à 9 heures à ce CTPD pour s'assurer que les conditions d'accueil et de travail dans ces SIP seront satisfaisantes pour les agents concernés.

1/ création des 4 SIP de Rennes Magenta :

Les 4 SIP de Rennes seront composés de 113 agents issus des CDI et 23 agents issus de la trésorerie de Rennes Colombier. L'équipe d'accueil sera constituée de 10 agents spécialisés et sera rattachée au SIP de Rennes Ouest.

La Direction nous propose de poser nos questions ou nos observations éventuelles sur le dossier qui nous a été remis.

Vos représentants FODGFIP ont alors demandé qui serait responsable pécuniairement en cas d'erreur de caisse. La Direction nous a précisé que ce serait le comptable du SIP de Rennes Ouest qui assurerait cette fonction.

FO a alors demandé si les desiderata des agents avaient été respectés. La Direction nous a répondu que 80% des agents issus de la trésorerie de Rennes Colombier avaient pu avoir leur premier ou second vœu d'affectation.

Vos représentants ont alors demandé quel serait le planning exact de la mise en place effective des 4 SIP. La Direction nous a répondu que cette opération s'effectuerait en une seule fois le 1er décembre prochain.

Sur nos questions relatives au calibrage de l'équipe dédiée à l'accueil, la Direction s'est voulue rassurante y compris sur les possibilités de renforts ponctuels. FO sera très attentive au démarrage de l'accueil dans les SIP. FO a exprimé des réserves sur le fait que la composition de cette équipe serait insuffisante lors des périodes de sorties de rôles par exemple. Cette crainte est accentuée par l'obligation faite aux sites certifiés de ne pas excéder 20 minutes d'attente pour le public. Or le site de Magenta est soumis aux contraintes liées à la certification.

FO s'interroge sur les difficultés éventuelles pendant la pause méridienne puisque le public sera reçu de 8 h 30 à 16 h 15 sans interruption.

Lors du vote, et conformément aux dispositions de FO-DGFIP au niveau national, la section locale FO a voté contre la création des 4 SIP rennais.

2/ questions diverses :

La Direction nous informe que Rennes est une des 5 villes retenues dans le cadre du dispositif expérimental de contrôle des arrêts maladie des fonctionnaires. Cette opération touche les fonctionnaires titulaires pour des arrêts maladie annuels supérieurs à 45 jours et pour un 4^{ème} arrêt supérieur à 15 jours qui serait consécutif à 3 arrêts de courte durée.

FO déplore que le ministre en charge de la fonction publique, Georges TRON, ait imposé cette expérience alors qu'un rapport de ses propres services fait apparaître que les arrêts maladie des fonctionnaires sont inférieurs à ceux des salariés du secteur privé.

FO a fait remarquer que c'est sans doute au nom de l'exemplarité des administrations financières, que cette mesure paradoxale a été retenue.

Vos représentants FO :

Patrick LE DINAHET (centre de formation de Rennes)

Philippe CARO (SIP Fougères)

| | |
|---|--|
| BULLETIN D'ADHESION | |
| SYNDICAT FO-DGFIP 35 | NOM ----- GRADE ----- |
| Trésorerie Générale Tel 02 99 79 80 73 ; Courriel : fo.035@dgfip.finances.gouv.fr | AFFECTATION ----- Déclare vouloir adhérer au Syndicat FO-DGFIP |
| | Fait à ----- le ----- (Signature) |
| 66% de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu. | |